

Elections Régionales et Cantonales - Présidence des bureaux de vote

«**M. LE MAIRE** : Je vous fais circuler des demandes de présidence des bureaux de vote pour les 15 et 22 mars prochain. Essayez de faire un effort afin qu'on puisse compter sur une majorité d'élus pour présider ces bureaux de vote. C'est toujours plus difficile lorsque le président n'est pas un élu. J'ajoute qu'il serait préférable que vous soyez présents au premier et au deuxième tour pour les cantonales».

Dont acte.